



La Gazette du Couloumié

JOURNAL D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'ARIÈGE • Janvier 2021 - N° 63

Bonne année 2021

*En cas de péril imminent,
virus ou pas,
pour que l'année soit bonne,
mieux vaudra se serrer les coudes.*





LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

Amis chasseurs, cette maison est la vôtre

Ouvert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30,

le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Tél. 05 61 65 04 02 • E-mail : fdc09@wanadoo.fr

www.chasse-nature-occitanie.fr/ariège

Examen du permis de chasser

Pour 2020, 112 candidats ont été reçus à l'examen du permis de chasser, soit un taux de réussite de 82,96 %.

Les dates des prochains examens uniques sont en cours de programmation.

Vous pouvez vous préinscrire par téléphone auprès de la Fédération (tel : 05 61 65 04 02) ou sur le site internet

(www.chasse-nature-occitanie.fr/ariège).

Pensez à vous inscrire deux mois avant la date de l'examen pour pouvoir participer à la formation obligatoire. Attention le nombre de places est limité à 60 candidats par session.

La Gazette
du Couloumié

sommaire

EDITORIAL du Président Jean-Luc FERNANDEZ PAGE 1

TECHNIQUE

- Séries de mortalités hivernales chez des populations ariégeoises de cerfs victimes d'intoxications alimentaires par le laurier-cerise . PAGE 2 & 3
- Tableau de chasse sanglier à mi-saison : vers une nouvelle augmentation ? PAGES 4 & 5
- Zoom sur le lagopède alpin : les méthodes de suivi de l'espèce ont été améliorées PAGES 6 & 7
- Tourterelle des bois : une saison si particulière... PAGE 8 & 9

INTERVIEW de Monsieur Patrick Démocrate, Président de l'AICA de Perles et Castelet, Vaychis et Savignac les Ormeaux PAGE 10

LIBRE EXPRESSION PAGE 11

INFORMATIONS PAGE 12

- Chasse du grand tétras et du lagopède alpin
- Référendum d'Initiative Partagée des animaux

BRÈVES PAGES 12 & 13

VALIDATION ANNUELLE DU PERMIS DE CHASSER

Elle se déroule dans les locaux de la Fédération de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 du lundi au jeudi et de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 le vendredi.

Pour tout renseignement téléphonique, un numéro d'appel est à votre disposition de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 le :

05 61 65 85 45.

Vous pouvez profiter de votre venue à la Fédération pour nous communiquer votre adresse mail afin d'être destinataire de toutes les informations relatives à la chasse.

Photo couverture : Perdrix grises
FNC Dominique Gest

Magazine trimestriel
de la Fédération Départementale
des Chasseurs de l'Ariège
Le Couloumié, Labarre, 09000 FOIX
Tél. 05 61 65 04 02 - Fax 05 61 65 85 41
Directeur de la publication :
Jean-Luc FERNANDEZ
Créateur : Raymond BERNIÉ
Comité de rédaction :
Hélène BOMPART, Jean GUICHOU,
Laurent CHAYRON, Pascal FOSTY, Evelyn MARTY,
Pierre MOURIÈRES
Crédit photographique :
Fédération des Chasseurs
Conception et Impression :
IPS IMPRIMERIE, Saint-Jean de Verges (09)
Dépôt légal à parution
ISSN : 1621-4641
Commission paritaire en cours

ÉDITORIAL



Jean-Luc FERNANDEZ,
Président de la Fédération
Départementale

Quel avenir pour la chasse ?

De longue date, notre pays est confronté à de multiples difficultés : économiques, politiques, sociales, idéologiques..., il se trouve à présent face à une crise sanitaire dont personne n'avait pu prévoir la violence.

Comme toute autre activité, notre pratique de la chasse s'en est trouvée affectée. Rappelons si nécessaire que la chasse a besoin d'union et de militants qui défendent bec et ongles une même cause dans le respect des lois et des règlements de la république.

Hélas et c'est aujourd'hui à la mode dans tous les domaines, chacun en fonction de ses intérêts, consulte et se répand sur les réseaux sociaux. Ainsi sont colportées nombre de fausses informations. Pour ce qui nous concerne, des photos sanguinolentes de tableaux de chasse ruinent notre image vis-à-vis de l'opinion publique, tout comme les commentaires acerbes issus de nos propres rangs et bien sûr non étayés dont l'objectif relève plus de la destruction que de la recherche de solutions ou d'informations circulent allègrement.

Soyons lucides, la perception de la chasse par la société a changé, le bien-être et la souffrance des animaux, le spécisme et le véganisme sont des notions qui progressent chez nos concitoyens en mal de « verdure ». 70 % des Français vivent dans les villes et ce n'est pas parce que l'on saute le pas en venant s'installer « à la campagne » que l'on en connaît le fonctionnement et les mystères. Le monde rural, le vrai, celui d'avant, avec sa culture ses traditions et ses modes de vie qui ont façonné nos vallées, nos paysages et nos villages est en danger, nous devons en tenir compte.

Partout, des militants extrémistes et violents se servent de nos incohérences et de nos excès pour nous agresser, bien relayés, il faut le reconnaître, par certains médias partisans ou par des partis politiques qu'il faut combattre sans faiblesse au travers des urnes.

5 millions de Français ont un permis de chasser, 1 million le valident chaque année, ce poids politique et social est réel. Ne ruinons pas bêtement les efforts de ceux qui défendent tous nos modes de chasse. Sans leurs actions, sans leur poids politique, sans des Fédérations fortes, il n'y aurait plus, je le crois et depuis longtemps, de chasse du moins la nôtre, celle des villages et des ACCA(s).

Je voudrais revenir sur les interrogations de certains face à la dérogation de régulation des grands gibiers et de quelques espèces susceptibles d'occasionner des dégâts qui a été accordée en période de confinement.

Certains d'entre vous, notamment les pratiquants d'autres chasses, celle du petit gibier ou des migrateurs notamment, ont eu peut-être l'impression d'être peu ou mal défendus par leur Fédération. A l'heure où l'ensemble des Français étaient confinés, la fenêtre de tir était étroite. Les consignes, même non étayées en droit, données par la ministre aux préfets étaient strictes. La chasse devait être fermée pour toutes les espèces ne pouvant occasionner des dégâts. La décision finale revenait donc aux Préfets, après consultation de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage dans chaque département. A cette occasion, bien sûr votre Fédération vous a tous défendus, mais nous ne donnons qu'un simple avis qui trop souvent hélas n'est pas suivi.

Personne ne peut prétendre sous-entendre ou colporter que votre Fédération vous aurait mal défendus !!! A ceux-là je dis d'avoir le courage de s'exprimer publiquement. Je ne parle pas bien sûr de ceux qui nous ont contactés tout à fait légitimement pour avoir des explications sur les mesures prises et auxquels nous avons répondu individuellement.

Pour autant, avais-je le droit de refuser de pouvoir chasser en battue, au prétexte d'équité entre chasseurs et modes de chasse ? Non bien sûr et pour bien des raisons, l'augmentation des dégâts, les collisions sur les routes et plus simplement le plaisir de pratiquer y compris pour les chasseurs de petit gibier qui ont retrouvé momentanément les plaisirs de la battue. Et n'oubliez jamais que le bonheur des uns ne fait pas le malheur des autres et inversement.

Merci à tous ceux, beaucoup plus nombreux, qui ont manifesté leur soutien et leur gratitude pour le travail accompli.

A toutes et à tous, je souhaite une année 2021 bien meilleure que la précédente.

Bonne année à tous

Bien amicalement
Le Président,
Jean-Luc FERNANDEZ

TECHNIQUE

Séries de mortalités hivernales chez des populations ariègeoises de cerfs victimes d'intoxications alimentaires par le laurier-cerise

Des cas de mortalité en séries sur cerfs et biches survenus en cours d'hiver (surtout en Février 2018 et Décembre 2019) ont fait craindre la survenue d'une épidémie. Il s'agissait en fait d'intoxications par le Laurier-cerise.

Ces cas sont survenus dans le pays de Foix, principalement dans la vallée de l'Arget. Les rares commémoratifs recueillis étaient vagues, citant principalement des mortalités assez rapides, de sujets ébrioux, avec difficultés à respirer et à se déplacer et parfois retrouvés morts assez rapidement (en l'espace d'une journée).

Devant l'ampleur (quelques dizaines de sujets) et la persistance des mortalités, des chasseurs acceptèrent malgré la difficulté de recherche puis d'acheminement des cadavres, d'en transférer plusieurs à la Fédération des Chasseurs, pour leur autopsie.

Les points communs des autopsies

Principalement sub-adultes ou adultes, ces cervidés étaient plutôt maigres avec quasi-absence de graisse abdominale. (photographie N°1)

Les biches en particulier présentaient un fort déficit musculaire avec des profils musculaires creux aux épaules et aux cuisses.

Le rumen (panse) était relativement rempli d'un contenu végétal, vert plutôt foncé, renfermant de nombreux fragments de feuilles (nervures visibles).



Vue du cadavre d'une biche très amaigrie et présentant une importante fonte musculaire

Ce contenu se retrouvait aussi très abondant dans l'intestin grêle et le caecum (Photographie n°2).

La présence surprenante dans le rumen de vieilles châtaignes et même pour un sujet de peaux d'orange ont fait suspecter une alimentation inhabituelle et en particulier, l'ingestion de possibles toxiques végétaux.

En effet, l'examen rapproché a révélé la présence d'abondants fragments de feuilles de laurier cerise, faisant postuler à une intoxication végétale (voir ci-après).

La congestion (accumulation de sang) des reins, du foie était retrouvée encore plus intense, de façon bilatérale dans les poumons, avec d'abondantes sérosités et du sang non coagulé dans les grosses bronches et la trachée. (photographie N°3)

Hormis la présence (sans incidence) de rares vers (dictyocaulus) dans la trachée et les bronches, il n'était pas, par ailleurs, retrouvé de lésions évocatrices d'une autre pathologie.

Le laurier-cerise : un végétal hautement toxique pour les ruminants

Le laurier-cerise – *Prunus laurocerasus* L. -, désigné ci-après par P.I, est planté dans les parcs et jardins pour établir des haies (« laurrières ») ; c'est un arbuste toujours vert (connu de tous), de 3 à 6 m de haut, à feuilles alternes persistantes, vert-foncé, ovales et brillantes. Froissées ces feuilles dégagent une odeur d'amande amère.

P.I supporte bien la taille, généralement pratiquée une fois par an (Photographie n° 4). P.I fait partie des Rosacées renfermant un toxique, l'acide cyanhydrique (HCN).

Sa feuille est particulièrement toxique renfermant dans des cellules différentes, un hétéroside, le Prunaside et une enzyme capable de l'hydrolyser pour libérer le toxique HCN.

La libération d'HCN ne se fait qu'après broyage au cours de la mastication : celle-ci peut néanmoins débiter avant l'ingestion des feuilles lors de coupure ou de broyage des branchages taillés.

De 12 à 180 mg d'HCN sont libérés pour 100 g de feuilles, soit une moyenne de 1 g d'HCN pour seulement 1 kg de feuilles !.

Très toxique pour les ruminants, l'HCN serait toxique dès seulement 0,4 à 0,5 g pour un bovin.

Il est probable que cette dose toxique puisse s'appliquer au cerf.

Une action ultra-rapide, des symptômes immédiats

Après ingestion des feuilles, l'HCN libéré est directement absorbé par la paroi du rumen et passe directement dans le sang.



Aspect des estomacs et intestins d'une biche ayant ingéré du feuillage de laurier-cerise

TECHNIQUE



Le feuillage du laurier-cerise s'avère être très toxique pour les ruminants domestiques et sauvages

Il se fixe rapidement sur les ions ferreux et bloque la fixation de l'oxygène sur les globules rouges (hématies).

Par privation d'oxygène, il y a inhibition de la respiration cellulaire.

Le ruminant meurt alors par insuffisance d'oxygénation tissulaire.

Ces symptômes peuvent apparaître dès 15 minutes après l'ingestion, mais ce délai peut varier en fonction de la quantité ingérée.

Le système nerveux (cerveau, bulbe) très avide d'oxygène est le premier touché, conduisant à de l'excitation, des convulsions, et de la salivation.

Les difficultés au déplacement et à la respiration s'ensuivent pour aboutir à la mort, dans les cas les plus graves, par ralentissement respiratoire et cardiaque.

Les commémoratifs cliniques puis les don-

nées des autopsies pratiquées corroborent cette intoxication en Ariège.

Pourquoi ces épisodes sont-ils survenus en hiver ?

Le dénominateur commun de ces cas est leur survenue en hiver, lors d'hivers suivant un automne particulièrement sec ayant engendré une pénurie fourragère et végétale notoire dans les bois et parcours.

L'insuffisance de disponibilité alimentaire a conduit les cerfs à se rapprocher des maisons pour tenter de trouver à manger, quitte à consommer ce qui ne l'est pas habituellement.

Durant l'épisode de Février 2018, l'investigation de terrain a permis de retrouver une décharge sauvage où voisinaient restes de table et de greniers, branchages de taille (dont

ceux de P.I) etc... et qui était visitée par les cervidés en mal de nourriture.

Quelles leçons tirer de ces cas d'intoxication ?

Tout d'abord que sans les autopsies pratiquées à la FDC 09, rien n'aurait été établi et la vox populi se serait chargée de véhiculer nombre d'hypothèses !.

Plus techniquement, il s'avère que le réservoir alimentaire des bois et parcours n'est, surtout en hiver, d'une part, non constant d'une année à l'autre et d'autre part, qu'il est souvent partagé à l'automne précédent avec des ruminants domestiques.

La solution idéale serait, tant pour les cheptels de ruminants domestiques que pour les cervidés, de gérer les populations de façon à obtenir des densités compatibles avec la qualité des biotopes.

Enfin, tout un chacun se doit d'informer sur le côté insalubre et néfaste des décharges « sauvages » de végétaux et de proscrire tout déchet de taille d'arbres d'ornement pour l'alimentation des animaux, y compris de la faune sauvage.

Dr. Vétérinaire Mylène LEMAIRE-MEYER
Dr. Vétérinaire Jean-Pierre ALZIEU
Laboratoire Vétérinaire Départemental
de l'Ariège
Laurent CHAYRON
Fédération Départementale des Chasseurs
de l'Ariège



Poumons très congestionnés bilatéralement et abondantes sérosités dans la trachée et les bronches.

TECHNIQUE

Tableau de chasse sanglier à mi-saison : vers une nouvelle augmentation ?

Depuis quatre ans maintenant, la Fédération effectue un sondage à la mi saison pour suivre et tenter de pronostiquer le tableau de chasse sanglier de la saison en cours et donc in fine affiner la gestion de l'espèce.

Le principe d'une enquête de « mi-saison » a donc été réédité sur l'ensemble du département. La totalité des cantons a été sondée sur la base des trois équipes par canton qui ont prélevé le plus de sangliers la saison précédente. 60 équipes ont ainsi été interrogées pour connaître leur tableau au 15 novembre.

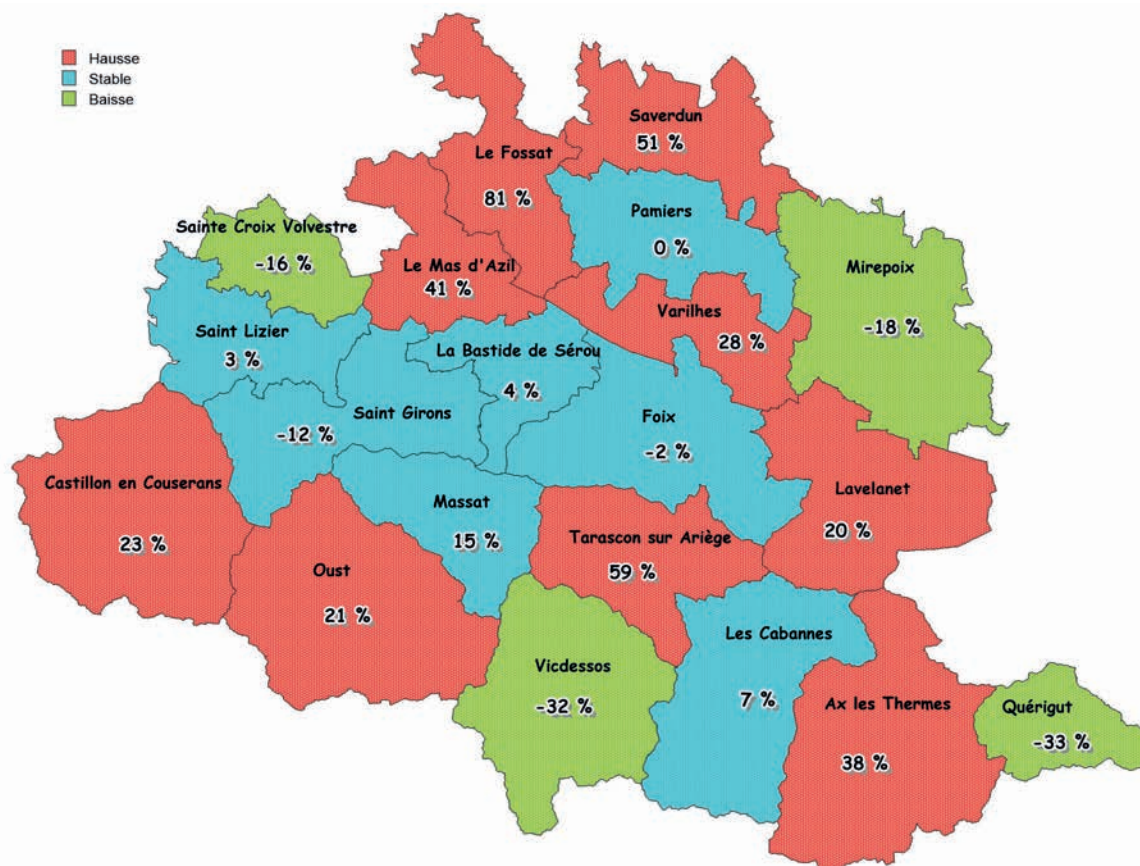
Cette année est un peu particulière car à cause du confinement il y a eu moins de jours chassés par rapport à la même période en 2019 (- 3 jours de chasse). On est donc en droit de penser que ce sondage sous-estime la réalité de ce qu'auraient été les prélèvements en si-

tuation normale. Malgré cela on observe une moyenne générale plutôt à la hausse (+ 27 %).

Pour mémoire, l'année dernière, le tableau de chasse départemental était stable avec une baisse de 9 %. Il succédait à la saison 2018/2019 où il avait diminué de 19 %.

Pour rappel, sur les douze dernières saisons nous avons connu tous les scénarios : des périodes de baisse que l'on a tendance à oublier mais qui ont duré pour certaines jusqu'à trois saisons successives de 2008 à 2011, des périodes d'augmentation surtout à partir de 2012. Le tableau le plus bas se situe en 2011 avec 4501 animaux, et le plus important en 2017 avec 9416 sangliers prélevés. A la lumière de ces chiffres on constate que le résultat peut aller jusqu'à doubler ce qui correspond à la stratégie démographique des populations de sanglier.

Evolution du tableau de chasse sanglier par canton à mi-saison



TECHNIQUE

Que peut-on constater à la lecture de cette carte, sur les 20 cantons du département ?

A mi-saison :

- 9 cantons connaissent une hausse supérieure à 15 % (on considère qu'une hausse ou une baisse des prélèvements est significative à partir de 15 % de variation). L'année dernière il n'y en avait que 3. Les cantons concernés par cette tendance à la hausse se situent aussi bien en plaine qu'en zone de montagne. On peut constater que la hausse pour ces cantons est conséquente.
- 7 cantons voient leurs prélèvements stables par rapport à l'année précédente. Ce chiffre est en légère augmentation par rapport à l'année dernière (6 en 2019)
- 4 cantons ont un tableau de chasse en baisse. Ils étaient 11 l'année dernière. Deux se situent en montagne et deux en plaine. Cette forte diminution du nombre de cantons concernés par une diminution est le principal enseignement de ce sondage.

Quel pronostic pour cette fin de saison ?

On note aujourd'hui deux scénarios bien distincts avec des cantons majoritairement en hausse et une forte baisse du nombre de cantons concernés par une diminution. Sur la tendance à l'aug-

mentation, il semble se dessiner une continuité géographique. C'est à dire que lorsqu'un canton augmente son voisin aussi ou alors il est stable. Quand cela est observé plusieurs saisons de suite on peut conclure que l'on est face à une tendance. En travaillant à l'échelle départementale on voit clairement cette évolution.

Il faut rester prudent et modeste en matière de pronostics car il ne faut pas négliger certains paramètres qui seuls ou cumulés peuvent avoir une réelle incidence sur le tableau final. Il s'agit entre autres de :

- la météorologie
- l'enneigement en montagne
- la disponibilité alimentaire
- la pression de chasse : efficacité des chasseurs, nombre de chasseurs, nombre de jours de chasse...
- l'accès aux territoires

Rappelons à nouveau que la période de confinement a peut-être faussé ce sondage en le sous estimant. Rendez-vous à la fermeture pour un bilan complet pour confirmation ou infirmation de cette augmentation.

Laurent Chayron

	Au 15 novembre	Au 21 février
2016-2017	1115 (60 équipes)	7500 (247 équipes)
2017-2018	1401 (60 équipes)	9416 (247 équipes)
2018-2019	1343 (60 équipes)	7589 (247 équipes)
2019-2020	830 (60 équipes)	6851 (245 équipes)
2019-2020	1054 (60 équipes)	?

Tableau récapitulatif des prélèvements de sangliers en Ariège



Photo : FNC Dominique Gest

Zoom sur le lagopède alpin

Les méthodes de suivi de l'espèce ont été améliorées



Photos FDC og Pierre Mourières

Présentation de l'espèce

Le lagopède alpin, *Lagopus muta* est présent exclusivement dans l'hémisphère nord. L'espèce a une distribution circumpolaire qui s'étend à travers la toundra arctique et alpine de l'Amérique du Nord au Nord de l'Eurasie, ce qui en fait l'oiseau ayant la plus large distribution de son genre. Les populations alpines et pyrénéennes de lagopèdes alpins sont des vestiges glaciaires des populations qui se sont réfugiées dans ces massifs avec l'évolution de la température et le retrait des glaciers au Quaternaire. Dans les Pyrénées, on trouve la sous-espèce *Lagopus muta pirenaica* (Hartet 1921), qui est endémique à ce massif. Le lagopède alpin est présent dans les trois pays de la chaîne, la France, l'Andorre et l'Espagne, avec une répartition relativement continue tout au long de la frontière entre ces trois pays.

Le lagopède alpin vit au-dessus de la limite supérieure de la forêt, jusqu'aux plus hauts sommets du massif. L'altitude et l'orientation sont deux facteurs clés dans la caractérisation de l'habitat de cet oiseau. Il recherche en effet les conditions climatiques qui lui sont les plus favorables. Ainsi, en raison de son origine arctique, il a tendance à sélectionner les altitudes les plus élevées et les orientations les plus froides des versants des montagnes. Son habitat est donc de type alpin, principalement dominé par des zones rocheuses, et par une végétation éparse composée de pelouses d'altitude et de landes à rhododendrons.

Le lagopède alpin est une espèce cryptique, très discrète et difficile à observer car elle se fond parfaitement dans son habitat grâce à un cycle de mue caractéristique qui lui confère une homochromie parfaite avec son habitat. Il réalise une mue complète en automne qui le rend complètement blanc et deux mues partielles au printemps et en été, qui le font passer progressivement du blanc hivernal à une couleur gris-brun, durant la période estivale. Cet oiseau n'a pratiquement pas de dimorphisme sexuel, bien que les femelles soient un peu plus petites que les mâles, il est difficile de les différencier de par leur taille. Seule une légère bande noire au niveau des yeux, qui est plus visible chez les mâles avec le plumage d'hiver, et la caroncule rouge turgescence qu'arborent les mâles à la période des amours permettent de les différencier.

Objectifs de l'étude

Depuis 2014, les Fédérations Départementales de l'Ariège et des Hautes Pyrénées ont mis en place une collaboration avec la Fédération Nationale des Chasseurs et l'Université de Jaén (Espagne), à laquelle le Gouvernement d'Andorre et la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère se sont joints respectivement en 2017 et 2018. Le but principal était d'améliorer les méthodes de suivi et d'apporter de nouvelles connaissances sur le lagopède alpin. A cette fin une étude a été réalisée à l'Université de Jaén où une thèse de doctorat a été élaborée. Elle visait également à apporter de nouveaux éléments sur l'espèce en valorisant les données disponibles auprès des différents partenaires (résultats de comptages au chant et analyses des tableaux de chasse) et en utilisant les analyses génétiques des crottes. Les principaux résultats obtenus portent sur l'amélioration des méthodes de comptages de l'espèce et l'analyse du sex-ratio.

Comparaison des méthodes de comptage

Compte tenu de la difficulté d'observation des lagopèdes alpins dans leur environnement naturel, les protocoles de suivi traditionnels reposent généralement sur le dénombrement des mâles chanteurs depuis des postes fixes. Pour connaître la densité, c'est-à-dire le nombre d'individus présents dans une surface donnée, il faut tout d'abord calculer quelle est la surface (parcelle) dénombrée depuis les postes d'écoutes lors des comptages. Les méthodes traditionnellement utilisées dans les Pyrénées calculent cette surface à partir d'un cercle de 250 ou de 350 mètres de rayon autour des postes. Avec ces méthodes, il est supposé que dans la parcelle dénombrée, tous les mâles chanteurs de lagopèdes alpins soient détectés avec certitude, cependant, cela n'est pas tout à fait exact, car plus la distance augmente, plus la probabilité de détecter le chant d'un lagopède alpin diminue.

TECHNIQUE

Dans l'étude réalisée, à partir d'un jeu de données issues de 56 comptages effectués dans les Pyrénées (France, Andorre et Espagne) entre 2003 et 2017, nous avons comparé les densités de mâles chanteurs obtenues avec les méthodes traditionnelles avec celles obtenues par la méthode de Distance Sampling. Cette dernière est une méthodologie qui considère que la probabilité de détecter le chant d'un lagopède alpin n'est pas la même dans toute la zone dénombrée et qu'elle diminue en fonction de la distance. Cette méthode permet à partir de différents algorithmes d'estimer la densité de mâles chanteurs de façon très précise.

Les résultats obtenus démontrent que les méthodes traditionnelles de comptages sous-estiment les densités de mâles chanteurs par rapport à celles obtenues avec la méthode de Distance Sampling. En effet, avec Distance Sampling les résultats des densités des mâles chanteurs sont entre 30 et 87 % plus élevées qu'avec les méthodes traditionnelles. De plus, les résultats ont également montré que les densités obtenues avec les méthodes traditionnelles de comptages ne se sont pas fiables. En effet, les coefficients de variations associés aux densités obtenues avec ces méthodes sont trois fois plus élevés que ceux obtenus avec la méthode de Distance Sampling. Celle-ci est donc, la méthode la plus adaptée pour estimer les densités des lagopèdes alpins, elle permet d'obtenir des densités plus élevées et plus précises que les méthodes traditionnelles.

Comme rappelé plus avant, le lagopède alpin, n'a pratiquement pas de dimorphisme sexuel, et c'est l'une des seules espèces monogames de tétraonidés qui forme des couples stables et durables et dont les mâles participent à l'élevage des jeunes. Il est donc très difficile d'estimer le sex-ratio de l'espèce, si ce n'est par l'analyse des tableaux de chasse ou comme nous l'avons fait dans cette étude par les analyses génétiques de crottes. Le sex-ratio des adultes est un paramètre démographique clé pour le monitoring des populations d'oiseaux, il a en effet été décrit qu'un déséquilibre de ce paramètre (notamment en faveur des mâles) pouvait indiquer un changement dans la tendance des populations. En effet, plusieurs auteurs soulignent que, chez les lagopèdes alpins, un déséquilibre du sex-ratio en faveur des mâles est lié à un changement, généralement négatif, de la tendance de la population.

Dans cette étude, nous avons analysé le sex-ratio du lagopède alpin, à partir des analyses génétiques des crottes récoltées au printemps dans trois zones, deux dans les Pyrénées, en Ariège et en Andorre et une dans les Alpes en Isère. De plus, nous avons analysé le sex-ratio obtenu à partir des analyses des tableaux de chasse des oiseaux prélevés en Ariège et en Isère.

Les résultats que nous avons obtenus à partir des analyses génétiques des crottes, montrent que le sex-ratio du lagopède alpin est équilibré et stable dans le temps notamment en Andorre où le suivi a été réalisé pendant trois années de suite. Selon différents auteurs les analyses génétiques d'échantillons non invasifs, comme

les crottes, sont le meilleur moyen pour estimer sans biais le sex-ratio, ou d'autres paramètres démographiques d'une espèce car il n'y a pas d'interaction ou de dérangement de l'espèce.

L'analyse des tableaux de chasse a montré que le sex-ratio varie en fonction de la classe d'âge. Chez les adultes, le sex-ratio est fortement biaisé en faveur des mâles de l'ordre de 2,5 à 3 mâles pour une femelle, alors que chez les jeunes (moins d'1 an), le sex-ratio est plus équilibré. Ce déséquilibre peut s'expliquer par le comportement des mâles adultes qui, lorsqu'ils sont en couple, participent activement à l'élevage des jeunes et ont un rôle important dans la protection de la nichée. Ils vont alerter de la présence des prédateurs et les distraire en chantant et en s'envolant précocement pour les éloigner de la nichée. En raison de ce comportement, les mâles adultes en couple sont plus vulnérables pendant la chasse, ce qui se traduit par une forte proportion de mâles adultes dans les tableaux de chasse.

En résumé, le sex-ratio du lagopède alpin, obtenu à partir de l'analyse génétique des crottes est équilibré. Le sex-ratio obtenu à partir des analyses de tableaux de chasse est biaisé et n'est donc pas représentatif du sex-ratio réel de l'espèce. Le monitoring du sex-ratio des populations à partir de l'analyse génétique des crottes pourrait être un bon outil de surveillance des populations et permettre une détection précoce d'éventuels changements dans la tendance démographique des populations.

Durant cette étude de nouvelles méthodes d'estimation de la densité (Distance Sampling) et de monitoring des populations (analyses génétiques des crottes) ont été mises en place. Leur application dans les programmes de suivis du lagopède alpin permettra à l'avenir d'obtenir des résultats plus précis et moins biaisés sur cette espèce. Elles contribueront ainsi à augmenter les connaissances sur le lagopède alpin.

Gaël Aleix Mata



L'ADN des lagopèdes est extrait des crottes récoltées sur site

TECHNIQUE

Tourterelle des bois, une saison si particulière...

Oiseau gibier furtif, tant elle est discrète et reste peu sur ces zones de reproduction, la tourterelle des bois passe en effet plus de temps sur ses zones d'hivernage sur le continent africain. Elle arrive en Europe au mois de mai. Dès la mi-août, le retour s'amorce et à l'ouverture générale il ne reste guère que les retardataires. En Ariège, elle est absente de la chaîne pyrénéenne et reste cantonnée le plus souvent au nord de la chaîne du Plantaurel, dans la plaine et les régions de coteaux.

L'espèce fait donc l'objet d'une ouverture anticipée au dernier samedi d'août (avant l'ouverture générale, la chasse de la tourterelle des bois ne peut alors être pratiquée qu'à poste fixe matérialisé de main d'homme et qu'à plus de 300 mètres de tout bâtiment).

Au regard de la baisse constatée ces dernières années des effectifs nicheurs en Europe (cf graphique page 9) et aux fins de maîtrise des prélèvements, un quota national est désormais fixé par arrêté ministériel avec obligation de déclaration en temps réel des prélèvements sur l'application chassadapt.

Ce nouveau dispositif de déclaration couplé à une annonce très tardive de l'ouverture de la chasse en 2019/2020 (le matin même de la date prévue) a découragé nombre de chasseurs de pratiquer. Ainsi seuls 11 chasseurs avaient déclaré avoir prélevé 24 oiseaux en 2019, soit un prélèvement moyen de 2,18 oiseaux par chasseur. Les prélèvements étaient à nos yeux sans doute non représentatifs de l'abondance de l'espèce et de l'intérêt des chasseurs à sa chasse.

Grâce aux informations données sur l'utilisation de l'application chassadapt et malgré des annonces toujours aussi tardives de la part du ministère, cette saison ce sont 13 chasseurs qui ont déclaré 118 prélèvements, soit un prélèvement moyen de 9,07 oiseaux par chasseur, avec une forte proportion de jeunes oiseaux et des densités importantes observées, notamment en plaine d'Ariège (Appaméen).

L'analyse de ces dernières données est en cours par le service scientifique de la FNC.

En tout état de cause et malgré une fermeture de l'espèce le 11 septembre par le Conseil d'Etat, suite à une nouvelle at-

taque des opposants à la chasse, ces résultats interrogent.

Sous réserve de confirmation, l'abondance de l'espèce a été, au moins localement, très supérieure à celle constatée les années précédentes.

Pour autant, les biotopes et les assolements sont peu ou prou identiques d'une année sur l'autre. On n'a en effet pas planté des dizaines de kilomètres de haies favorables à l'espèce en plaine d'Ariège fin 2019. Il faut peut-être, si elle se confirme à l'avenir, chercher également ailleurs (peut-être sous d'autres cieux) les raisons d'une hausse durable des effectifs nicheurs de l'espèce.



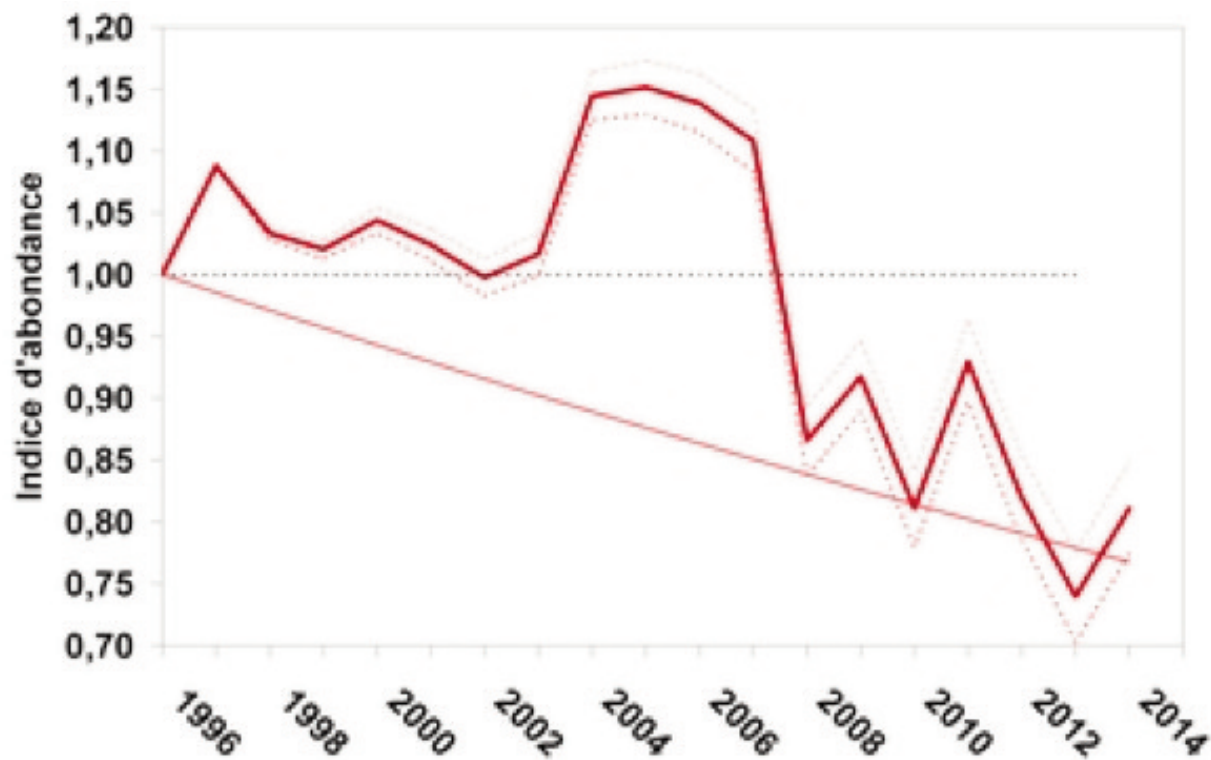
Photo FNC Dominique Gest

Saison	Nombre de Chasseurs concernés	Nombre d'oiseaux prélevés	Prélèvement moyen par chasseur
2019/2020	11	24	2,18
2020/2021	13	118	9,07

Données issues des déclarations effectuées par les chasseurs ariégeois sur l'application chassadapt

TECHNIQUE

Evolution de l'indice d'abondance de la tourterelle des bois à l'échelle nationale



Biologie de la reproduction :

La tourterelle des bois aime nicher, chez nous, dans les régions agricoles de basses altitudes, ensoleillées, parsemées de haies arbustives, de bosquets ou de forêts claires. Les nids sont installés de préférence dans les aubépines, les prunelliers mais aussi les sureaux noirs. En bord de rivière elle affectionne aussi les ripisylves et leurs végétations basses des saules. Elle se nourrit principalement de graines de plantes d'adventices comme les vesces, les gesses. Les actions de la Fédération qui visent à reboiser l'espace agricole ainsi que notre réseau de cultures faunistiques s'inscrivent parfaitement dans les exigences de l'espèce.

INTERVIEW

Patrick Démocrate

Président de l'AICA par fusion Savignac, Perles et Castelet, Vaychis.

FDCog : Depuis quand êtes-vous à la tête de l'ACCA de Savignac ?

Patrick Démocrate : J'ai pris la présidence en 2014 avec une nouvelle équipe. J'ai la chance d'être entouré de beaucoup de jeunes qui ont souhaité s'investir avec des idées nouvelles. C'est comme cela que l'on a pu créer notre AICA par fusion.

FDCog : Pouvez vous nous expliquer en quoi cela consiste car vous êtes précurseur en la matière ?

Patrick Démocrate : En fait, nous ne sommes pas les premiers en Ariège, la première AICA par fusion est celle de Pamiers Saint Jean du Falga. C'est quelque chose qui ne se fait pas du jour au lendemain. Il faut en discuter longuement, expliquer car il y a forcément des craintes, des réticences. Les gens ont peur de perdre leur territoire, ils ne veulent pas être gérés par l'AICA. Ils ont peur de ne plus être autonomes, indépendants. C'est pour cela qu'il faut y travailler longtemps à l'avance et faire œuvre de pédagogie. Grâce à la fusion nous avons obtenu une grande simplification administrative. Aujourd'hui, il y a de moins en moins de monde pour s'occuper de la charge administrative que représente la gestion d'une ACCA. Nous étions trois ACCA, Savignac, Perles et Castelet, Vaychis. Il y avait donc trois assemblées générales, trois conseils d'administrations, trois bureaux, trois règlements intérieurs, trois demandes de plan de chasse. Sachant que nous étions déjà regroupés en AICA par union, il fallait y rajouter l'assemblée de l'AICA, sans parler du mille feuilles des cartes de chasses : une pour Savignac, une pour Perles et Castelet, une pour Vaychis et une pour l'AICA. Aujourd'hui, il n'y a plus qu'une seule carte

de chasse, celle de l'AICA. Il n'y a également plus qu'une seule demande de plan de chasse, qu'une seule assemblée générale, etc.

FDCog : Comment avez-vous fait pour que chaque territoire de chasse ne se sente pas « avalé » par l'AICA ?

Patrick Démocrate : Pour que cela fonctionne nous avons installé un conseil d'administration avec 9 personnes, trois de Savignac, trois de Perles et Castelet et trois de Vaychis. Ainsi chacun est représenté de la même façon, à part égale. Il n'y a pas un groupe qui peut imposer son point de vue aux autres. Par contre, tout est débattu de façon collective et chacun peut s'exprimer. La mise en place de la fusion a été justement l'occasion de remettre tout à plat, notamment quand il a fallu rédiger un nouveau règlement intérieur. On s'est rendu compte à cette occasion que dans nos ACCA(s) respectives, ils dataient un peu et ne collaient plus avec notre activité. C'est l'occasion de faire évoluer certaines pratiques de chasse. Nous avons mis en place le tir du chevreuil à l'approche durant la période de la chasse à l'isard car on s'est aperçu qu'il y avait de très beaux trophées de chevreuils en montagne.

FDCog : Avez-vous des contacts avec les autres sociétés de chasse ?

Patrick Démocrate : Parallèlement à la fusion nous nous tournons vers nos voisins, notamment Ax les thermes avec qui nous essayons de faire quelques battues en commun. Là aussi c'est quelque chose qui se travaille. En période de COVID, c'est un peu compliqué car nous ne pouvons pas nous réunir à plus de trente mais dès que cessera



Patrick Démocrate, homme de terrain
Photo Famille Démocrate

le confinement, il faudra reprendre cette logique d'ouverture vers les autres. En ces temps où il y a moins de chasseurs, on a tout intérêt à se rapprocher les uns des autres et souvent on en sort gagnant. Les conflits de chasse entre villages doivent être d'une autre époque et les nouvelles générations qui arrivent ne sont plus dans ces logiques-là. On ne peut plus rester individuel, il faut fusionner avec les sociétés de chasse avec lesquelles on s'entend le mieux. Je pense que c'est l'avenir et j'encourage les autres ACCA(s) à se lancer dans l'aventure.

LIBRE EXPRESSION



Confinement... chasse... infiniment cons

La crise sanitaire a contraint les dirigeants du monde entier à prendre des mesures particulièrement pénibles, tant du point de vue économique que sanitaire pour tenter d'enrayer et limiter les effets dévastateurs de la COVID 19. C'est pourtant au plan humain et social que les dégâts seront les plus durables et profonds au point de mettre en danger les esprits les plus faibles qui ne sont pas toujours ceux que l'on croit.

En France, comme ailleurs, les décideurs ont multiplié les ordres et les contre-ordres en fonction : de l'évolution des connaissances sur le virus, de la disponibilité des moyens de dépistage et de soins, de l'évolution des contaminations mais aussi hélas trop souvent en fonction des sautes d'humeur des uns et des autres. Des millions de spécialistes de tout, de la médecine, de la recherche, les mêmes que pour l'environnement, largement encouragés par des médias avides de sensationnel, d'immédiateté et de buzz, comme ils disent, n'ont eu de cesse que de contester les mesures prises. Loin de moi l'idée de dire que tout était parfait, mais on ne peut pas imaginer un instant que les mesures prises ne l'ont été que pour euh... le monde.

Comme pour la protection de l'environnement, chacun exige que des efforts soient faits à condition que les contraintes ne visent que les autres.

La pratique de la chasse, en période de crise sanitaire et de confinement, n'a pas échappé à cette règle selon que l'on était soi-même pratiquant ou au contraire hostile à notre activité.

Si la première période de confinement n'a que très peu, voire pas du tout impacté la pratique de la chasse, nous avons subi de plein fouet la seconde. La chasse a été suspendue alors que nous rentrions dans la période la plus favorable pour tous les gibiers. Le tout sans oublier que nous venions de vivre une saison de chasse en montagne quelque peu perturbée par les conditions météorologiques, sans compter la grippe aviaire qui impacte la chasse des gibiers d'eau.

Des dérogations ont donc été prises dans chaque département pour permettre la régulation des espèces susceptibles de causer des dégâts. Chaque Préfet et lui seul a donc tranché, provoquant l'incompréhension de celui qui s'est senti lésé, le chasseur de petit gibier notamment. Soyons raisonnables, bien sûr ce dernier, seul avec ses chiens, ne se contamine pas et ne contamine personne, mais si lui pouvait pratiquer, il devait alors en être de même pour tous les adeptes de sports de nature (équitation, cyclisme, course à pied...). Autoriser l'un et pas les autres aurait été profondément injuste et le confinement n'avait alors plus aucune cohérence. Par contre certaines chasses se devaient pour ne pas ajouter à la crise sanitaire, une crise économique et environnementale d'être autorisées à titre dérogatoire.

Cela a été fait pour la régulation des grands gibiers et certaines espèces à l'origine de dégâts, déchainant une hystérie collective orchestrée par nos adversaires institutionnels et des médias bien moins prompts à reconnaître leurs « erreurs » comme dans l'affaire Pilarski, par exemple, qu'à dénoncer un traitement de faveur au bénéfice des chasseurs.

Ainsi sur le terrain, de nombreux délateurs s'offusquaient de nous voir pratiquer dans un cadre pourtant légitime, extrêmement réglementé et contraignant.

Etonnant qu'ils aient pu nous croiser quand on sait que pour

la plupart ils étaient supposés être confinés chez eux ou ne sortir que dans un rayon d'1 km autour de leur domicile.

Ainsi, à titre personnel, alors que je connais tous mes voisins dans le périmètre en question, mais aussi bien au-delà, j'ai vu et il n'y en avait jamais eu autant, des centaines de personnes, parfaitement inconnues de moi, se promener devant mon domicile, à pied, à vélo, en quad, en moto, à cheval, seules ou en groupes. De la même manière, en participant aux battues organisées dans quelques secteurs reculés, j'ai croisé ramasseurs de champignons, joggeurs, vététistes... tous sans la moindre dérogation possible car bien loin de leur foyer. Tant mieux pour eux mais de grâce que l'on foute la paix à ceux qui chassent en toute légalité. Etonnamment alors que les chasseurs étaient la cible de toutes les attaques, les mêmes défenseurs de droits ne trouvaient rien à redire des écarts des autres catégories de citoyens.

J'ai même cru rêver, dans un célèbre quotidien régional, de plus en plus anti-chasse, un éditorialiste qui bouffe du chasseur à longueur d'articles, comme d'autres bouffent du curé, faisait même mine de prendre notre défense. Au regard des services que nous rendons en limitant l'abondance du grand gibier, il trouvait cette dérogation justifiée. Mais la ficelle était grosse et chassez le naturel, il revient au galop. Il enchaînait aussitôt de manière virulente en s'élevant en grand connaisseur auto-proclamé de la chasse en Occitanie contre la chasse à la glu et la chasse à courre. Il cherchait bien sûr à nous diviser, croyant ainsi régner. Que sait-il cet ignorant des chasses traditionnelles et de la chasse à courre héritées du savoir-faire de nos ancêtres, pratiquées partout par le passé, y compris dans nos régions et en Ariège, avant que les écolos bobos, les pisse-vinaigre et autres anti-spécistes ne tentent d'en faire limiter la pratique par des décideurs couards ou soucieux de la seule promotion de leur propre sensibilité plutôt que de l'intérêt général. Lui et ses semblables ne savent rien, enfermés dans leur suffisance et leur rejet de l'autre.

Il en va de même des naturalistes auto-proclamés, tel celui qui le 23 novembre dernier sur BFMTV, confronté à Charles Henri Bachelier, a perdu ses nerfs en direct, lorsque la démonstration a été faite qu'il usurpait le titre de « naturaliste ». Preuve s'il en était besoin que lorsqu'on argumente et que l'on tient tête aux élucubrations de nos adversaires, cela finit toujours par payer.

Le comble a été atteint lorsque le Président de la Ligue des droits de l'homme de l'Ariège, si discret d'ordinaire, s'est élevé auprès de Madame la Préfète contre la dérogation accordée aux chasseurs. Problème à ses yeux essentiel dans le cortège des misères qui frappent les plus démunis ici et ailleurs. Il me semblait que cette association très respectable avait d'autres combats à mener. Prise de position partisane et sans doute purement personnelle puisque seule cette disposition a été critiquée et qu'il a soigneusement oublié de contester les très nombreuses dérogations accordées dans le même temps à d'autres bénéficiaires.

Alors expliquons, démontrons, ripostons avec fermeté et justice. Ne laissons aucune attaque sans réponse républicaine adaptée. Déposons plainte chaque fois que nécessaire et à l'image de nos amis veneurs, en plus c'est à la mode et d'actualité, filmons les exactions commises contre nous par tous ceux, confinés ou pas mais infiniment cons qui nous veulent du mal.

Jean GUICHOU

INFORMATIONS

Chasse du grand tétras et du lagopède alpin



Photo : FDC og Pierre Mourières

Suite à l'attaque du Comité Ecologique Ariégeois, et par ordonnance du 14 octobre 2020, le juge des référés du Tribunal Administratif de Toulouse a suspendu l'arrêté préfectoral du 2 octobre 2020 fixant les quotas de prélèvements de grand tétras et de lagopède alpin pour la campagne 2020/2021. La chasse de ces deux espèces a donc été suspendue.

La chasse du grand tétras n'a ainsi pu être pratiquée que durant 4 jours et 3 oiseaux ont été tirés. Pour cause d'enneigement précoce, aucun lagopède alpin n'a été prélevé. Une fois encore, il n'a été tenu aucun compte

des études réalisées par les Fédérations de l'Ariège et des Hautes-Pyrénées, soutenues par la Fédération Nationale des Chasseurs et en particulier celle qui porte sur l'analyse comparée des méthodes génétiques (récoltes de fientes sur les places de chant) et des comptages au chant. Celle-ci fait la démonstration de la sous-estimation importante du nombre de grand tétras recensés par la méthode de comptage au chant.

Référendum d'Initiative Partagée des animaux

Un Référendum d'Initiative Partagée (RIP) pour les animaux a été lancé par trois «grands» patrons avec l'appui d'un journaliste anti-spéciste. Cette initiative vise à interdire diverses activités n'ayant rien à voir les unes avec les autres, on y trouve mêle les cirques, l'élevage intensif, les expérimentations, la chasse à courre, le déterrage, les chasses traditionnelles, la fourrure... Ces activités y sont présentées

de manière extrêmement caricaturale afin de susciter l'émoi, cette initiative de RIP est donc fondamentalement malhonnête. Nos modes de chasse n'ont que très peu à voir avec ces légendes urbaines. De nombreux parlementaires ont signé ce RIP parmi lesquels nos deux députés ariégeois.

Un Référendum d'initiative partagée (RIP) est une disposition prévue par le cadre législatif français depuis le 1^{er} janvier 2015. Il permet de soumettre une proposition de loi au référendum si elle est soutenue par au moins un cinquième des membres du Parlement (185 parlementaires) et 10 % des personnes inscrites sur les listes électorales (soit 4,7 millions). Cette évolution de la législation est actuellement utilisée par différents acteurs de la protection animale dans le but de faire évoluer la loi sur différentes pratiques, qui concernent les animaux sauvages comme les animaux domestiques.

BRÈVES



Photo : ACCA Montferrier

Bravo à ce jeune chasseur méritant !

Pour sa deuxième saison de chasse en solo, Yoann Ferreira, jeune chasseur de 17 ans, a tué son premier isard (un mâle de 4 ans) le 24 octobre sur le territoire de l'ACCA de Montferrier. Il a fait la fierté de son père et de ses grands-pères avec qui il chasse sur cette ACCA.

Actes anti chasse : ne laissons rien passer

Comme nous nous y attendions la crise de covid 19 ne diminue en rien la haine que certains nourrissent à notre rencontre. On peut même se demander si pour quelques-uns leur matière grise ne s'en est pas trouvée affectée.

Comme nous l'avons déjà fait et comme le fait la Fédération Nationale des Chasseurs, nous vous encourageons à nous faire remonter tous les actes d'agression, menaces, dégradations dont vous auriez été victime ou ceux portés à votre connaissance.

BRÈVES BRÈVES

Dans tous les cas, déposez plainte auprès des services de gendarmerie ou de police.

Ces plaintes servent à quelque chose

Pour preuve la condamnation par le tribunal de Saint Omer de huit personnes âgées de 20 à 70 ans qui avaient menacé de mort sur la toile le Président de la FNC Willy Schraen et sa famille.

Seule ombre au tableau, les peines très légères qui ont été infligées, des « stages de citoyenneté » alors que des peines de prison avec sursis ou ferme pour l'un des prévenus, sous le coup d'un sursis, avaient été requises.

Le Président Schraen a fait appel de ce jugement.

Dégradation de mirador à Mercus



Photo ACCA Mercus

Représentation nationale : florilège « d'âneries » dans les propositions de loi

AAu-delà du fait que nos adversaires ne sont pas toujours estampillés verts ou France Insoumise, la lecture des âneries énoncées dans l'exposé des motifs de leurs divers projets de loi pour tenter d'étayer leurs propositions est révélatrice de leur intégrisme et de leur méconnaissance absolue des choses de la nature et de la vie. Deux exemples parmi tant d'autres.

La proposition de loi anti-chasse déposée par Madame Laurence Rossignol, Sénatrice PS de l'Oise

Extrait de l'exposé des motifs de cette proposition de loi :

« Il est plus que temps que notre pays se dote d'une législation qui mette fin à la chasse à courre, assortie d'un plan de réhabilitation concertée des chiens, visant à éviter les abandons ou l'euthanasie. C'est l'objet de cette proposition de loi ».

C'est bien mal nous connaître que d'imaginer que les chasseurs en général et les veneurs en particulier pourraient abandonner ou euthanasier leurs compagnons au seul prétexte que la chasse puisse être interdite.

La version intégrale de la proposition de loi est en ligne sur le site internet de la Fédération.

L'amendement déposé par quatre députés, Madame Coralie Dubost, Messieurs Damien Adam, Pierre Cabaré et

Xavier Paluszkiwicz (La République En Marche) pour une idée « lumineuse » : le robot gibier

Le jeudi 8 octobre, la proposition de loi de Monsieur Villani qui s'attaquait initialement à la chasse et l'élevage a été discutée et rejetée à l'Assemblée Nationale.

Fort heureusement, la commission des affaires économiques avait en amont supprimé les articles 4 et 5 qui nous visaient directement (chasse aux chiens courants, à courre, chasses traditionnelles).

Certains députés ont alors tenté par le dépôt d'amendements de les réintroduire lors de la discussion dans l'hémicycle.

Pour autant, la plupart de ces dispositions restent inscrites dans le projet de Référendum d'Initiative Partagée toujours d'actualité soutenu par les deux députés ariégeois.

Mais le comble de la bêtise a été atteint avec un amendement déposé par les quatre députés en question comprenant un article visant à créer des robots gibiers pour selon eux assurer la transition de la chasse à courre vers de nouvelles formes de chasses

Le ridicule peut tuer... même un député
Exposé sommaire de l'amendement : « Cet amendement vise à créer un fonds destiné à assurer la transition de la chasse à courre vers de nouvelles formes de chasses, comme la chasse sur robot gibier.

Le développement de cette innovation permettrait, au lieu de chasser un vrai animal, de chasser un robot qui reproduirait et la forme et le comportement de l'animal chassé. »

Oyez, oyez les chiens courants ne sont pas des mangeurs d'homme

Prière d'en informer le grand public

Suite à la mort tragique d'Elisa Pilarski tuée par un chien, les médias, les réseaux sociaux et nombre de célébrités s'étaient déchainés contre la chasse.

Les chiens courants et ceux des équipages de vénerie en particulier étaient selon ces fanatiques ignorants et sectaires des fauves dressés pour tuer, y compris des humains. La chasse à courre et la chasse aux chiens courants devaient donc être interdites séance tenante. Une proposition de loi dans ce sens, fort heureusement rejetée, a même été déposée par des parlementaires de tous bords (cf article précédent).

Tous les gens sensés en étaient persuadés, il n'en était rien et bien sûr seul le chien de la victime est in fine mis en cause.

De nombreux médias (ils se reconnaissent) ont eu une fois de plus beaucoup de mal à reconnaître leur mauvaise foi anti-chasse. En effet, après avoir au moment des faits communiqué à longueur de journée sur les écrans, sur les ondes ou au travers de nombreuses et pleines pages sur cette triste affaire en faisant la part belle à nos adversaires, ils oublient de consacrer aujourd'hui à l'expression de la vérité (ce qui devrait être leur seule préoccupation) le même espace médiatique, faisant ainsi la démonstration de leur triste et malhonnête conception de l'information.



DURABLE

BIODIVERSITÉ, LA RÉGION OCCITANIE S'ENGAGE

La biodiversité, un patrimoine naturel à préserver. L'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée accueille plus de la moitié des espèces françaises de faune et de flore. La Région fait de la préservation de la biodiversité une priorité par des actes concrets : soutien à la gestion et à la création de Réserves Naturelles Régionales, aide aux actions de reconquête des trames vertes et bleues, maintien de la nature ordinaire qui structure nos paysages, financement des actions des Parcs Naturels Régionaux.

**C'EST EN NOUS, C'EST ICI
OCCITANIE**

laregion.fr 

